



Rapport d'activité 2001



Conseil Général des Technologies de l'Information

S O M M A I R E DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2001

I - AVANT-PROPOS DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	1
II - PRÉSENTATION DU C.G.T.I. CRÉE PAR LE DÉCRET N° 96-1092 DU 13 DÉCEMBRE 1996	3
II.1 - Les missions du C.G.T.I.	3
➤ La compétence générale en matière de technologies de l'information	
➤ La mission d'inspection générale	
➤ La tutelle du groupe des écoles des télécommunications	
➤ La gestion du corps des ingénieurs des télécommunications	
➤ Le secrétariat permanent du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (C.S.T.I)	
➤ La lettre de missions prioritaires pour 2001 du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du Secrétaire d'Etat à l'Industrie	
II.2 - L'organisation du C.G.T.I.	8
➤ Le président et le vice-président	
➤ Le bureau du C.G.T.I.	
➤ Les sections du C.G.T.I.	
➤ Le comité de l'inspection	
➤ Le secrétaire général	
➤ L'organigramme du C.G.T.I.	
III - LES EFFECTIFS DU C.G.T.I.	11
III.1 - Situation des effectifs en fonction au 31 décembre 2001	11
III.2 - Les mouvements intervenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2001	12
III.3 - La composition des sections au 31 décembre 2001	13
➤ La section juridique et économique	
➤ La section scientifique et technique	
➤ La section innovation-entreprises	
IV - L'ACTIVITÉ DES SECTIONS	14
IV.1 - Les sections juridique-économique et scientifique-technique	14
IV.2 - La section commune CGTI/CGM	17

V - L'ACTIVITÉ DU COMITÉ DE L'INSPECTION.....	19
V.1 - Les réunions du Comité de l'Inspection	19
V.2 - Les missions du programme 2001	20
VI - LA GESTION DU CORPS DES INGÉNIEURS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	22
VI.1 - Le Secrétariat général.....	22
VI.2 - La gestion administrative des ingénieurs des télécommunications	22
VI.3 - Les mobilités et le suivi des carrières	24
VI.4 - Le recrutement et la formation.....	25
VI.5 - Les relations sociales	25
VII - LA TUTELLE DU GROUPE DES ÉCOLES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	26
VII.1 - Présentation.....	26
VII.2 - Les faits marquants de l'année 2001.....	28
VII.3 - Les chiffres clés du groupe.....	35
VII.4 - Les grands chantiers de l'année 2002	36
VIII - LES MISSIONS DE CONSEIL ET DE REPRESENTATION	39

I - AVANT-PROPOS DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'année 2001 a été marquée pour le Conseil Général des Technologies de l'Information par deux temps forts :

- la mise en place, auprès du Premier ministre, du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (CSTI) dont le CGTI assure le secrétariat permanent ; composé de personnalités choisies en raison de leurs compétences dans le domaine, son rôle est de conseiller le Gouvernement sur les grandes orientations à prendre à moyen terme en matière de technologies de l'information et de la communication ; il a été mis en place le 11 avril sous la présidence effective du Premier ministre et a engendré quatre Groupes de travail, animés par des membres du Conseil et dont les rapporteurs sont des membres du CGTI ;
- les décisions du Comité Interministériel de Développement et d'Aménagement du Territoire (CIADT) du 9 juillet qui ont notamment conforté la mise en place par le Groupe des Ecoles des Télécommunications (GET), en partenariat avec les Universités d'Aix - Marseille, de l'Institut des Applications Avancées de l'Internet (IAAI), première « école de l'Internet » répondant à un cahier des charges, élaboré par un groupe de travail animé par le CGTI en liaison avec le Ministère de l'Education Nationale, et approuvé par le CSTI.

Parallèlement, les Sections du CGTI (y compris la Section commune avec le CGM) et le Comité de l'Inspection ont poursuivi leurs études dans les domaines des télécommunications, des technologies de l'information et du secteur postal. Comme chaque année, de nombreux rapports ont pu ainsi être transmis au Ministre et apporter à la fois l'analyse du CGTI et le plus souvent ses propositions de politique aux Pouvoirs Publics dans les domaines de sa compétence ; on pourra se convaincre de la diversité et de l'actualité des sujets traités en parcourant le présent rapport d'activité. On pourra également se faire une idée des nombreuses contributions de membres du CGTI dans des Groupes de travail, souvent interministériels, et des participations dans des instances très diverses, incluant bien sûr le domaine de l'enseignement supérieur.

Sur le plan de son fonctionnement interne, le CGTI a vu aboutir le délicat problème du régime indemnitaire des inspecteurs généraux tandis que le sujet du statut du corps correspondant reste d'actualité.

Il convient à cette occasion de rappeler l'attachement de tous les membres du CGTI à la pluridisciplinarité de l'institution, résultant de la collaboration permanente des ingénieurs généraux et inspecteurs généraux. Ce mélange de culture, dont l'origine est historique, prend toute sa dimension dans le domaine des technologies de l'information et de la communication où les problématiques sont toujours de nature transversale, les aspects techniques, économiques et juridiques étant en permanence étroitement mêlés.

Il ne saurait être question de clore cet avant-propos sans rappeler le rôle joué, dans le cadre des Sections, par les membres associés (personnalités du monde économique, industriel et de la recherche, notamment ceux qui contribuent aux réseaux coopératifs de recherche - le RNRT, Réseau National de la Recherche en Télécommunications, et le RNTL, Réseau National des Technologies Logicielles). Ils ont apporté la richesse appréciable de leur avis sur les travaux du CGTI.

L'année 2002 nous permettra sans nul doute de conforter encore le rôle de force de proposition du CGTI vis-à-vis des pouvoirs publics dans un contexte où l'euphorie a fait place cette année à davantage de rationalité dans les modalités d'un développement inéluctable du secteur des technologies de l'information

Didier LOMBARD

II - PRESENTATION DU C.G.T.I. CREE PAR LE DECRET N° 96-1092 DU 13 DECEMBRE 1996

La création du Conseil Général des Technologies de l'Information est un des éléments de la réforme du secteur des postes et télécommunications intervenue en 1996 et qui vise à compléter la réforme de 1990.

La réforme de 1996 comprend plusieurs volets dont les principaux sont :

- la loi de réglementation des télécommunications (LRT) qui a pour objet d'organiser un régime de concurrence à partir du 1^{er} janvier 1998 conformément aux accords passés au niveau de l'Union européenne ;
- le changement de statut de France Télécom, qui devient, une société anonyme.

La LRT a notamment prévu la création d'une agence nationale des fréquences et surtout d'une autorité de régulation des télécommunications et le transfert à ces organismes d'une grande part du pouvoir de réglementation antérieurement détenu par le département ministériel chargé des télécommunications. Elle a organisé, parallèlement, la reprise par l'Etat du service public d'enseignement supérieur des télécommunications, assumé jusque-là par France Télécom à titre transitoire depuis la loi de 1990, par la création du "groupe des écoles des télécommunications".

Dans ce cadre juridique, la création à compter du 1^{er} janvier 1997 du Conseil Général des Technologies de l'Information placé auprès du ministre chargé des télécommunications vise à assurer le maintien auprès du gouvernement d'une capacité d'expertise et de conseil de haut niveau, à l'image des Conseils généraux existants, dans le domaine complexe et en évolution rapide, des technologies de l'information quel que soit leur secteur d'application.

II.1 - Les missions du C.G.T.I.

➤ La compétence générale en matière de technologies de l'information

♦ Le C.G.T.I. est compétent de façon générale en matière de technologies de l'information et notamment dans les domaines des télécommunications, des postes, de l'informatique, des techniques audiovisuelles et de l'espace.

Il est, en tant que de besoin, à la disposition des ministres et secrétaires d'état chargés des secteurs qui relèvent de sa compétence.

♦ En sus des affaires sur lesquelles il doit être consulté en vertu des lois et règlements, il donne son avis sur les questions qui lui sont soumises par voie ministérielle.

♦ Le C.G.T.I. est associé à l'élaboration des textes réglementaires ressortissant à ses domaines de compétences. Il contribue à la définition, à la mise en oeuvre et au contrôle des politiques de recherche publique et de normalisation technique dans ses domaines de compétences.

Il peut procéder à des enquêtes en France et à l'étranger.

♦ Le C.G.T.I. peut prendre l'initiative de présenter toutes propositions aux ministres intéressés.

➤ *La mission d'inspection générale*

Un Comité de l'inspection est créé au sein du C.G.T.I.

Son président organise pour le compte du Ministre les missions d'informations, d'enquêtes, de contrôle et d'évaluation qui lui sont confiées. Il adresse les rapports du Comité au Ministre.

➤ *La tutelle du groupe des écoles des télécommunications*

La tutelle technique et pédagogique du groupe des écoles des télécommunications est confiée au C.G.T.I. Ces écoles participent à l'enseignement et au développement des technologies de l'information.

➤ *La gestion du Corps des ingénieurs des télécommunications*

La gestion du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications est effectuée au sein du C.G.T.I.

➤ *Le secrétariat permanent du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (C.S.T.I)*

Le Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (CSTI), créé par décret du 7 novembre 2000 a été mis en place le 11 avril 2001 sous la présidence effective du Premier ministre.

A l'issue de cette première réunion, quatre groupes de travail permanents ont été mis en place :

- ♦ infrastructures et réseaux : M. Thierry BRETON, Président-directeur-général de Thomson Multimedia ;
- ♦ applications et services : M^{me} Anne-Sophie PASTEL, Présidente-directrice-générale d'AUFEMININ.COM ;
- ♦ besoins en spécialistes : M. Bernard LARROUTUROU, Président de l'Institut de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ;

- ♦ recherche et développement : M. Gérard ROUCAIROL, Directeur scientifique de Bull et président du réseau national des technologies logicielles (RNTL).

Chacun de ces groupes de travail s'est réuni de nombreuses fois durant l'année 2001, et a procédé à l'audition de près d'une centaine d'experts extérieurs au CSTI.

Une réunion plénière du CSTI s'est tenue à l'Hôtel Matignon le 1^{er} octobre 2001.

Le CSTI a remis trois avis au cours de l'année 2001, relatifs à :

- la charte des écoles de l'Internet, le 26 juin ;
- l'UMTS, le 17 octobre ;
- le projet de Programme-cadre européen 2002-2006 de Recherche et Développement, le 6 décembre.

Plusieurs études externes spécifiques ont été restituées au CSTI durant l'année 2001.

En s'assurant notamment de la disponibilité effective et adéquate des moyens budgétaires et humains spécifiques prévus à cet effet, le CGTI a tenu en 2001 le secrétariat général de ces activités du CSTI, en particulier dans le cadre des opérations de communication externe que ce service du Premier ministre a été amené à organiser.

Le CGTI a également participé au bon fonctionnement des groupes de travail du CSTI, par le soutien constant et les contributions que ses membres et en particulier les rapporteurs de ces groupes ont apporté tout au long de l'année 2001.

➤ ***La lettre de missions prioritaires pour 2001 du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du Secrétaire d'Etat à l'Industrie***

(voir pages suivantes)



LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
À L'INDUSTRIE

PARIS, LE 27 FEV. 2001

Monsieur le Vice-Président,

En ce début d'année, nous souhaitons vous préciser la teneur d'un certain nombre d'actions prioritaires pour 2001, parmi les missions qui sont habituellement les vôtres.

Tout d'abord, dans le cadre de votre mission de conseil et d'expertise en matière de technologies de l'information et de la communication, vous vous attacherez à éclairer le gouvernement et plus particulièrement notre ministère sur les évolutions majeures des secteurs concernés, y compris le secteur postal, et vous proposerez des mesures de nature à conforter la place de la France dans la société de l'information.

Plus précisément, et conformément aux décisions prises le 10 juillet 2000 en Comité Interministériel de la Société de l'Information (CISI), vous veillerez à ce que le CGTI assure pleinement sa nouvelle mission de secrétariat général du Conseil stratégique des technologies de l'information (CSTI) en cours de mise en place auprès du Premier ministre et vous intégrerez dans le programme d'études du CGTI les études et la constitution des dossiers nécessaires au fonctionnement du CSTI.

S'agissant des écoles de télécommunications, vous engagerez le processus de croissance du Groupe des Ecoles des Télécommunications (GET) conformément aux décisions du CISI du 10 juillet, de manière à orienter ce Groupe vers un flux de diplômés accru de 50% d'ici 5 ans. Corrélativement, vous serez attentif à ce que l'effort de recherche du Groupe à la même échéance soit doublé, de manière à ce que le GET joue pleinement son rôle de pivot de la recherche publique en technologies de l'information et de la communication. De plus, en vous appuyant sur les compétences de ce Groupe, vous conduirez, en liaison avec le Ministère de l'Éducation Nationale, les actions de nature à doter notre pays de cadres spécialisés dans ce domaine. *Vous favoriserez les liens entre études, recherche et création d'entreprises par les jeunes.*

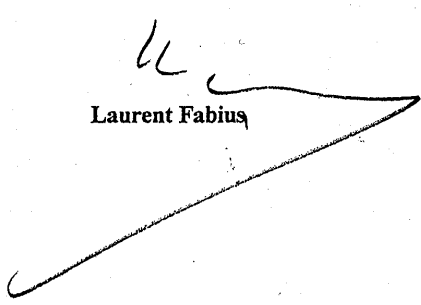
Enfin, s'agissant de votre rôle de gestionnaire du Corps interministériel des ingénieurs des télécommunications, vous veillerez à ce que les services de l'État, les entreprises et les collectivités bénéficient des compétences permettant leur entrée de plain-pied dans l'ère de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Didier Lombard
Vice-Président du
Conseil général des
technologies de l'information

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

81 ter-bp-02-01.doc

Vous mènerez toutes ces actions en fédérant les forces vives du CGTI et notamment en tirant le meilleur profit de la richesse liée à la pluridisciplinarité de ses ressources humaines : ingénieurs généraux des télécommunications, inspecteurs généraux des postes et télécommunications, membres associés issus des milieux économiques et académiques du domaine des technologies de l'information et de la communication, chargés de mission. Vous voudrez bien nous rendre compte, dès le début du mois de janvier 2002, de la réalisation de ces objectifs.



Laurent Fabius



Christian Pierret

II.2 - L'organisation du C.G.T.I.

➤ *Le Président et le Vice-président*

Le C.G.T.I. est présidé par le Ministre chargé des postes et télécommunications, qui désigne un vice-président parmi les ingénieurs généraux des télécommunications ; ce vice-président est de droit président du conseil d'administration du Groupe des écoles des télécommunications.

➤ *Le délégué général*

Le vice-président est assisté d'un délégué général.

➤ *Le bureau du C.G.T.I.*

Il comprend le vice-président, le délégué général, les présidents de sections, le président du comité de l'inspection et le secrétaire général.

➤ *Les sections du C.G.T.I.*

Le C.G.T.I. comprend trois sections :

- une section juridique et économique
- une section scientifique et technique
- une section innovation-entreprises

dont les présidents sont désignés par le Ministre sur proposition du vice-président. Les membres du C.G.T.I. sont affectés dans au moins l'une des trois sections par le vice-président après avis des présidents de section.

Des personnalités, non rétribuées par le C.G.T.I., peuvent être nommées au Conseil général pour participer à ses travaux, notamment à ceux des sections ; ceci permet de mieux prendre en compte les facettes très diverses du vaste domaine des technologies de l'information.

La section « Innovation-Entreprises », commune avec le Conseil Général des Mines, a été créée officiellement le 30 mars 1999. Elle est co-présidée par un ingénieur général des mines et un ingénieur général des télécommunications.

➤ *Le comité de l'inspection*

Le comité de l'inspection est la formation d'inspection générale du C.G.T.I. Son président est choisi par le Ministre parmi les inspecteurs généraux.

Ses missions, planifiées principalement en un programme d'action approuvé par le Ministre, sont exposées en partie V.

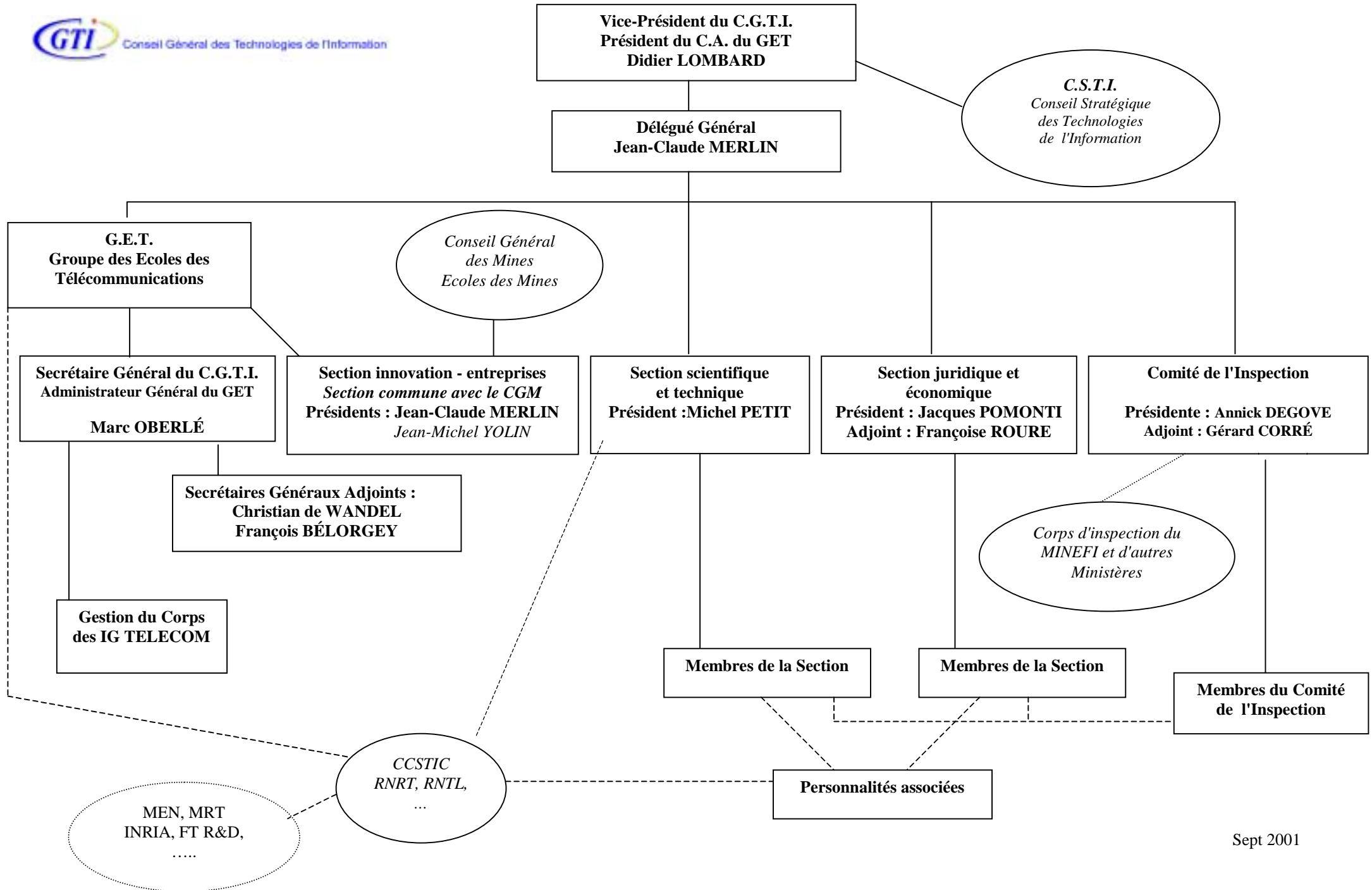
➤ ***Le secrétaire général***

Le secrétaire général est nommé par le Ministre sur proposition du vice-président parmi les ingénieurs généraux ou les ingénieurs en chef des télécommunications. Il effectue les missions qui lui sont confiées par le vice-président. Sous l'autorité du vice-président, il assure plus spécialement la gestion administrative des membres du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications.

Le secrétaire général actuel est également Administrateur Général du Groupe des Ecoles des Télécommunications.

➤ ***L'organigramme du C.G.T.I.***

(voir page suivante)



III - LES EFFECTIFS DU C.G.T.I.

III.1 - Situation des effectifs en fonction au 31 décembre 2001

➤ ***Vice-Président :***

M. LOMBARD

➤ ***1 délégué général :***

M. MERLIN, également co-président de la section innovation et entreprises.

➤ ***14 inspecteurs généraux :***

*Mme DEGOVE-LE DUIC, Présidente du Comité de l'Inspection,
M. POMONTI, Président de la section juridique et économique,
Mme ROURE,
MM. BALDY, BAZIN, CARNEIRO,
Mmes CHAPELLE, DORE, HUMBERT-MULAS,
MM. GORICHON, LAVAL, LESNE, PAULET, RACT-MADOUX.*

➤ ***1 inspecteur général mis à disposition :***

M. CHENARD

➤ ***7 ingénieurs généraux :***

*MM. BERBINAU, CORRE, FRITZ, HELBERT, PLATET, PRUNEL,
SCHWARTZ.*

➤ ***4 chargés de mission :***

MM. COURTOIS, GIRAUD, KNIGHT, MAGNE

➤ ***1 secrétaire général :***

*M. OBERLE, également administrateur du Groupe des Ecoles des
Télécommunications*

➤ ***2 secrétaires généraux adjoints :***

*M. de WANDEL
M. BELORGEY*

➤ ***14 personnels de soutien dont 7 mis à disposition***

➤ ***une cellule de gestion du corps des ingénieurs des télécommunications***

M. TIEB, Mmes PARDE, SLIMANI

➤ **Personnalités compétentes :**

<i>M. ANDRES,</i>	<i>inspecteur général, ancien directeur général de l'administration centrale ;</i>
<i>M. BERGER,</i>	<i>président de chambre à la Cour des Comptes ;</i>
<i>M. BESNIER,</i>	<i>directeur général UPC France ;</i>
<i>M. BOUCHET,</i>	<i>vice-président délégué de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ;</i>
<i>M. DELIGNE,</i>	<i>ingénieur général des télécommunications ;</i>
<i>M. DUPEYRON,</i>	<i>inspecteur général des postes et télécommunications ;</i>
<i>M. GASSOT,</i>	<i>directeur de l'Institut pour le développement et l'aménagement des télécommunications de l'économie (IDATE) ;</i>
<i>M. FALSE,</i>	<i>chargé de mission, Institut Médiamétrie ;</i>
<i>M. FAUVET,</i>	<i>Directeur Informatique et Réseaux, GIE cartes bancaires ;</i>
<i>M. GOURVES,</i>	<i>ancien membre de l'IGPT ;</i>
<i>M. HOUERY,</i>	<i>ancien président de l'AIT ;</i>
<i>M. HUCHER,</i>	<i>directeur financier de Cap Gemini France ;</i>
<i>M. JERPHAGNON,</i>	<i>conseiller auprès du directeur technique du groupe ALCATEL ;</i>
<i>M. KAHN,</i>	<i>directeur scientifique de l'INRIA ;</i>
<i>M. LABROUE,</i>	<i>président du directoire de la société Darty ;</i>
<i>M. LE CHEVILLER,</i>	<i>inspecteur général des P et T ;</i>
<i>M. MANCY,</i>	<i>président de l'ANDCP ;</i>
<i>M. NOBLANC,</i>	<i>directeur à CEA Industrie, coordinateur du RNRT ;</i>
<i>M. PETIT,</i>	<i>ingénieur général des télécommunications, président de la section scientifique et technique ;</i>
<i>M. ROUCAIROL,</i>	<i>directeur scientifique de la société Bull.</i>

III.2 - Les mouvements intervenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2001

➤ **Départs :**

M. MICHON, inspecteur général, en mai
Mme HOCHET, contrôleur, en juin
M. POULIQUEN, ingénieur général, en août
M. LE CHEVILLER, inspecteur général, président du Comité de l'Inspection, en octobre

➤ **Arrivées :**

M. BERBINAU, ingénieur général, en mars
M. BAZIN, inspecteur général, en août
Mme PARDE, adjoint administratif principal, en octobre

III.3 - La composition des sections au 31 décembre 2001

	Section Juridique et Economique Président : Jacques POMONTI	Section Scientifique et Technique Président : Michel PETIT	Section Innovation-Entreprises Co-Président : J-C MERLIN
M. ANDRES	X		
M. BALDY	X		
M. BAZIN	X		
M. BERBINAU		X	
M. BESNIER	X		
M. BERGER	X		
M. BOUCHET	X		
M. CARNEIRO	X		
Mme CHAPELLE	X		
M. CHENARD	X		
M. CORRE	X	X	
Mme DEGOVE-LE DUIC	X		
M. DELIGNE		X	X
Mme DORE	X		
M. DUPEYRON	X	X	
M. FALSE	X		
M. FAUVET		X	
M. FRITZ		X	
M. GASSOT	X		
M. GORICHON		X	
M. GOURVES		X	
M. HELBERT		X	
M. HOUERY	X		
M. HUCHER		X	
Mme HUMBERT-MULAS	X		
M. JERPHAGNON		X	
M. KAHN		X	
M. LABROUE	X		
M. LAVAL	X		
M. LE CHEVILLER	X		
M. LESNE	X	X	
M. MANCY	X		
M. MERLIN	X	X	X
M. NOBLANC		X	
M. OBERLE	X	X	X
M. PAULET	X		
M. PETIT		X	X
M. PLATET	X	X	
M. POMONTI	X	X	
M. PRUNEL		X	X
M. RACT-MADOUX	X		
M. ROUCAIROL		X	
Mme ROURE	X		X
M. SCHWARTZ		X	X

Nota : l'appartenance à une section n'est pas un obstacle à une participation occasionnelle aux travaux de l'autre section.

IV - L'ACTIVITE DES SECTIONS

Rappelons que, par le décret du 13 décembre 1996, il a été créé deux sections au sein du C.G.T.I : la section économique et juridique et la section technique et scientifique. Chaque section est pilotée par un Président, nommé par le Ministre en charge de l'industrie, des postes et télécommunications.

Par ailleurs, l'initiative a été spontanément prise en 1998 de constituer une section commune entre le C.G.T.I. et le Conseil Général des Mines, dite « Innovation et Entreprises ». Cette création a été formellement consacrée le 30 mars 1999.

IV.1 - Les sections juridique-économique et scientifique-technique

On se reportera au rapport de l'année 1999 pour ce qui concerne le fonctionnement et la composition de ces deux sections avec :

- les membres « permanents », Inspecteurs Généraux, Ingénieurs Généraux et Chargés de Mission, affectés au CGTI et ayant exercé leurs responsabilités antérieures dans des secteurs variés (Poste, Télécommunications, Industrie, Audiovisuel,...) ;
- les « membres associés », nommés par le Ministre mais non rémunérés par le CGTI, qui occupent des responsabilités élevées dans la recherche publique et privée, les télécommunications, les « équipementiers », l'industrie et les services informatiques, les études, la haute administration, le secteur des services et de la grande distribution...

Dans la réalité et dès le départ, les deux sections se sont toujours réunies ensemble. La maîtrise des technologies de l'information, de leur développement et de leur insertion dans l'économie et la société civile ne peut être correctement assurée que par une mixité des approches, nourries de disciplines scientifiques techniques et d'expériences sociales et humaines variées. L'exigence de la collaboration, de l'échange entre « cultures », démarches et expériences différentes, de la confrontation systématique des problématiques et des points de vue, est tout de suite apparue comme déterminante et prioritaire, cela par rapport à ce que serait une démarche plus technique d'approfondissement et de recherche dans les techniques concernées.

La définition des travaux et des actions a tout naturellement découlé de la nature même des tâches, responsabilités et missions confiées au C.G.T.I. au service de l'activité gouvernementale : la veille et le diagnostic, l'éclairage des grandes orientations et des choix, la préparation des décisions, l'évaluation des politiques dans ce secteur de plus en plus stratégique et économiquement « structurant » des technologies de l'information.

C'est précisément ce que peut apporter le C.G.T.I. grâce à cette composition diversifiée, à un niveau élevé d'expérience et de responsabilité, et au mode de fonctionnement qu'il a adopté ; ce qui en fait une institution à la fois éminemment moderne et très originale dans l'histoire de notre Etat et de notre administration. C'est du moins le constat positif que l'on peut faire de cette année 2001, comme des années précédentes.

Au titre de cette année, on citera les exemples suivants de contribution du C.G.T.I.:

- le travail de préparation des réunions du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information, réunissant une sélection de grands patrons de l'industrie et responsables R & D dans ce domaine, sous la Présidence du Premier ministre, en particulier grâce au rôle des rapporteurs des quatre groupes de travail du CSTI, membres du CGTI qui ont consulté les sections, sur les sujets abordés dans ces groupes ;
- les notes et rapports faits dans le cadre du suivi, entrepris depuis 1999, du problème de l'UMTS n'ont pu que contribuer à la prise de décision du gouvernement de réduire le coût des licences UMTS, et de relancer rapidement la procédure d'attribution. Le Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (CSTI) s'est félicité de cette décision de nature à favoriser effectivement l'accès à cette technologie et le déploiement de la troisième génération de communication mobile.

Ainsi, les deux Présidents ont-ils travaillé de concert, en permanence, pour la sélection, la préparation, la tenue et l'exploitation des réunions mensuelles, de même que pour la sélection et la conduite à bonnes fins des investigations, missions et études. La collaboration avec les « membres associés » s'est développée, plusieurs d'entre eux étant directement mis à contribution, cela en dépit des limites imposées par leurs engagements professionnels.

Par ailleurs, nous avons pu mettre en œuvre, à plusieurs reprises, la procédure de traitement en trois phases pour chaque grande mission, telle qu'elle fut établie en 1999 :

- 1°) lancement de la mission après définition d'un cahier des charges ;
- 2°) présentation et examen en sections des principaux résultats ;
- 3°) acheminement des conclusions auprès de l'autorité gouvernementale sous la forme d'un rapport complété d'un résumé et d'un avis adopté en réunion plénière des sections.

Parmi les sujets ayant fait l'objet de rapports publiés au cours de l'année, citons :

- Infogérance du mode internet (juillet 2001).
- Réseaux à haut débit : le programme prioritaire de la Suède. Note de synthèse sur la mission conduite en Suède, en avril 2001, ainsi que l'avis des sections du CGTI (4 juillet 2001).
- Projet de cahier des charges des écoles de l'Internet. Rapport du Groupe de travail comprenant des représentants de plusieurs ministères (dont l'Education Nationale) (avril 2001).

Voici, rapidement énumérées, les questions principales (missions d'études spécifiques, communications des membres, intervenants extérieurs...) examinées (et qui ont donné lieu, lorsque cela est apparu possible, nécessaire et souhaitable, à l'adoption d'« avis » formels) lors des réunions des sections au cours de l'année 2001 :

Réunion du 10 janvier 2001

- ♦ Présentation du livre électronique Cybook ;
- ♦ Présentation synthétique des réflexions inspirées par un récent voyage d'étude aux Etats-Unis sur le thème du financement des télécommunications et des technologies de l'information et l'évolution dans la configuration des acteurs dans les télécommunications.

Réunion du 2 février 2001

- ♦ La RATP et les nouvelles technologies de l'information qui représentent un véritable enjeu pour la RATP parce qu'elles vont permettre et permettent déjà des avancées très importantes dans la qualité du service rendu aux voyageurs
 - par l'automatisation et la signalisation : les NTIC sont décisives pour la sécurité ou l'amélioration des fréquences. Les niveaux de performance atteints, par exemple sur la ligne Météor, doivent tout aux NTIC ;
 - pour la facilité d'usage du réseau : le passage du magnétique à la télébillétique va changer considérablement le rapport du client à l'entreprise ;
 - pour l'information des voyageurs en situation courante et en situation perturbée avec la mise à disposition d'une information multimodale en temps réel ;
 - pour la sécurité urbaine avec les systèmes de localisation des véhicules qui permettent d'organiser une meilleure réactivité en cas d'incident.
- ♦ Examen d'une note de réflexion relative aux thèmes d'orientation proposés pour le CSTI.

Réunion du 7 mars 2001

- ♦ Préparation de la première réunion du CSTI.
- ♦ Recherche appliquée et technologies duales.

Réunion du 28 mars 2001

- ♦ Communication sur la situation présente de la procédure d'attribution des licences UMTS en Europe et suggestions en ce qui concerne la situation nationale.
- ♦ Les réseaux d'accès et le service universel : une ambition pourrait être de donner à tous à l'échéance de 5 ans un accès Internet à hauts débits, c'est-à-dire 2 Mbits/s à un coût abordable et ce, toutes technologies confondues (fils de cuivre, boucles locales radio, câbles, fibres optiques, mobiles GSM/GPRS ou UMTS ou satellites). On pourrait en outre accompagner la migration IPv4 vers IPv6, par exemple en lançant des études, en soutenant le groupe de travail de la Commission qui travaille sur IPv6 et, surtout, en réfléchissant aux usages d'IPv6.

Réunion du 3 mai 2001

- ♦ Panorama complet et actualisé de l'action de l'ART autour de trois thèmes :
 - un état des lieux de la régulation avec une présentation des décisions de l'ART que l'on peut considérer comme structurantes pour le secteur ;
 - une présentation du marché des télécommunications et de ses évolutions envisageables ;
 - une mise en évidence des priorités d'action actuelles de l'ART qui sont au nombre de trois : l'internet, les hauts débits et les mobiles.

- ♦ Compte rendu de l'installation par le Premier ministre le 11 avril 2001 du Conseil stratégique des technologies de l'information.

Réunion du 6 juin 2001

- ♦ Rapport d'étude et de consultation publique CNIL intitulé « La cybersurveillance des salariés dans l'entreprise ».
- ♦ Etude comparative sur les positions respectives de la France, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Allemagne dans le secteur des technologies de l'information.

Réunion du 4 juillet 2001

- ♦ Changement climatique et nouvelles technologies.
- ♦ Situation des réseaux à haut débit en Suède.

Réunion du 5 septembre 2001

- ♦ Territoires et société de l'information : schéma de services collectifs de l'information et de la communication, mesures adoptées lors du CIADT.

Réunion du 3 octobre 2001

- ♦ Le Japon et la société de l'information : à la suite d'un voyage d'études, présentation des éléments de conjoncture et des données sectorielles, du Plan gouvernemental pour la Société de l'information au Japon, et des apports de la mission pour les 4 groupes de travail du CSTI et pour les sections du CGTI.
- ♦ Point sur l'action des quatre groupes de travail du CSTI.

Réunion du 14 novembre 2001

- ♦ Préparation d'un avis sur le 6ème Programme-Cadre de recherche-développement (PCRD) européen.
- ♦ Présentation des actions récentes du Réseau National de Recherche en Télécommunications (RNRT).

Réunion du 5 décembre 2001

- ♦ Le secteur des TIC et son financement.
- ♦ Présentation de la deuxième étude au CREDOC, à la demande du CGTI.

IV.2 - La Section commune CGTI/CGM

La Section « Innovation et entreprises » commune au Conseil Général des Mines et au Conseil Général des Technologies de l'Information, a poursuivi ses activités en 2001 sous la responsabilité de ses deux co-présidents, Jean-Michel YOLIN, Ingénieur Général des Mines, et Jean-Claude MERLIN, Ingénieur Général des Télécommunications.

Le Groupe « Formation » de la Section, co-présidé par Dominique MOYEN, Ingénieur général des Mines, et Pierre-Yves SCHWARTZ, Ingénieur Général des Télécommunications, a continué à alimenter la Section en propositions concernant la formation des ingénieurs dans les écoles des mines et des télécommunications. Dans ce cadre, et pour comparer les

pratiques, les échanges se sont poursuivis avec le Conseil Général du Génie Rural et des Eaux et Forêts, le Conseil Général des Ponts et Chaussées et le Conseil Général de l'Armement, dont les Ministères ont également la tutelle d'écoles.

La Section et le Groupe « Formation » se réunissent en alternance, sur une base mensuelle. Un intranet permet d'accéder aux dates de réunion, aux ordres du jour, aux comptes rendus et aux rapports déjà examinés ; il offre un espace de travail collaboratif pour les rapports en cours, référence les textes utiles sous forme de « liens » et pointe vers des sites externes en rapport avec la mission de la Section.

Au cours de l'année 2001, sans négliger les suites des principales études précédentes en matière de création d'entreprises et d'incubateurs, la Section commune et le Groupe « Formation » ont notamment examiné les rapports suivants :

- « Grandes Ecoles et monde virtuel ; un nouveau paradigme de formation », étude démarrée en 2000 ; cette étude a permis de déboucher sur des recommandations aux écoles des mines et des télécommunications qui font maintenant l'objet d'un suivi ;
- « Internet et PME » (version 2001) ;
- « Propriété intellectuelle en matière de logiciel », avis de la Section sur un rapport interministériel ;
- « Etude de faisabilité d'une formation supérieure en micro-électronique dans la zone de reconversion de Gardanne » ;
- « Etude des métiers où nos ingénieurs réussissent en dehors de l'environnement français » ;
- « Recherche en politiques publiques », étude démarrée en 2001.

La Section a également suivi les travaux de la Conférence des directeurs des écoles des Mines (CODEM) et ceux du Groupe des Ecoles des Télécommunications (GET) sur divers aspects (Recherche, formation continue, création d'entreprises, international), ces travaux permettant notamment d'alimenter les études du Groupe « Formation » de la Section.

V - L'ACTIVITE DU COMITE DE L'INSPECTION

Le comité de l'inspection est une formation d'inspection générale composée des membres (ingénieurs généraux et inspecteurs généraux) du CGTI investis par le ministre d'une mission permanente d'inspection générale. Il exerce des missions d'information, d'enquête, de contrôle et d'évaluation.

L'année 2001 a été pour le comité de l'inspection l'occasion d'une réflexion approfondie sur ses missions et ses méthodes de travail. Un nouvel équilibre a été recherché entre contrôle au sens strict, missions d'évaluation des politiques publiques et missions d'expertise. Au cours du deuxième semestre, des groupes de travail se sont réunis autour de quatre thèmes : la répartition des rôles et des missions entre comité de l'inspection et sections du CGTI ; la méthodologie et l'organisation du travail ; le suivi des rapports ; la prospective et les synergies avec d'autres entités. La mise en œuvre des préconisations se faisant au cours de l'année 2002.

V.1 - Les réunions du Comité de l'Inspection

Les réunions mensuelles sont généralement organisées en trois points : une intervention extérieure sur un sujet du domaine de compétence du CGTI, une intervention d'un membre du comité sur ses travaux et une partie consacrée à la vie du comité.

Intervenants extérieurs

- **Bernard Argouges** (Ingénieur général à la direction internationale de la zone Centre Europe à France Télécom) : France Télécom en Europe de l'est.
- **Nicolas Lefèvre** (Directeur général de SOFIPOST) : nouveaux services de La Poste et technologies de l'information.
- **Dominique Soler** (responsable du pôle ergonomie des systèmes à Bertin technologies) : éléments de réflexion pour intégrer la simplicité d'usage dans la conception des produits et services nouveaux.
- **Alain Fauvet** (Ingénieur général des télécommunications au GIE « carte bancaire ») : la situation de la carte bancaire à puce.
- **Philippe Besnier** (Directeur général) : les atouts d'une offre multiservices, l'expérience d'UPC France.
- **Constant Hardy** (ingénieur général à la direction du courrier de La Poste) : présentation technique de VIGIK et de l'organisation mise en place sous ses aspects juridiques et économiques.
- **Philippe Caduc** (Directeur général) accompagné de Christian Kindundu : présentation de l'Adit et du travail de veille en matière de NTIC effectué pour le compte du CGTI.
- **Paul Soriano** (Président) : présentation de l'IREPP (institut de recherches et de perspectives postales) et de ses travaux.

Communications de membres du comité

- Informations sur l'actualité juridique européenne ;
- Problématique « respect de la vie privée et pouvoir d'investigation publique » ;
- L'évolution des téléprocédures à destination des entreprises ;
- Problématique des réseaux sécurisés ;
- Point d'avancement de l'étude veille française aux USA sur les TIC ;
- Risques de dégradation du service public du téléphone en cas de mise en place d'une tarification forfaitaire illimitée de l'accès bas débit à internet ;
- Présentation de l'étude : le financement des TIC par les collectivités locales. Les procédures FEDER.

V.2 - Les missions du programme 2001

Les missions suivantes ont donné lieu à un rapport remis au ministre au cours de l'année 2001 ou au tout début de l'année 2002.

Le secteur de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication

- Bilan des actions entreprises dans le cadre du schéma directeur informatique de la DGCP : le réseau de transmission CANOPEE.
- Le financement des TIC par les collectivités locales ; les procédures FEDER.
- Comparaisons européennes sur l'utilisation des fonds structurels européens en matière de technologies de l'information et de la communication.

Le secteur postal

- Adaptation de La Poste à la lutte contre les nouveaux risques en matière de blanchiment de capitaux.
- L'OMC et les services postaux.
- Stratégie des opérateurs postaux européens.
- Facteurs de qualité dans le secteur postal.

Le secteur des télécommunications

- Comparaison départementale des redevances versées au titre des réseaux de télécommunications.
- La facturation des marchés de télécommunications.
- Actions de prévention en matière de téléphonie et de télécommunications pour les personnes en difficultés.
- Adaptation du cadre réglementaire à mettre en œuvre concernant le service telex et le service des télégrammes.

- Existe-t-il des risques de dégradation du service public du téléphone en cas de mise en place d'une tarification forfaitaire illimitée de l'accès bas débit à internet.
- Expertise complémentaire sur plusieurs possibilités d'extension du réseau ACROPOL.
- Interopérabilité des réseaux de sécurité nationaux ou locaux spécialisés à disposition des entités intervenant en situation opérationnelle de crise.
- Les télécommunications en situation de crise - Comparaisons internationales.

Autres missions faisant appel à la compétence des membres du comité de l'inspection

- Groupe de pilotage sur « le bilan de la couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile ».
- Contribution aux travaux de la section « compteurs » du CTE.
- Participation au groupe de réflexion sur les réseaux et services domestiques.
- Système d'information du CGTI.
- La couverture du territoire par les réseaux de radiotéléphonie mobile.
- Analyses permettant d'orienter et d'accentuer l'action des pouvoirs publics en faveur des entreprises menacées des secteurs du textile, habillement, cuir et chaussure.

Ces rapports ne reflètent en fait qu'une partie du vaste travail que les membres sont amenés à effectuer pour assurer la mission de veille technico-économique sur les secteurs concernés.

VI - LA GESTION DU CORPS DES INGENIEURS DES TELECOM-MUNICATIONS

VI.1 - Le secrétariat général

Outre la gestion des moyens du Conseil Général, le secrétariat général du Conseil Général des Technologies de l'Information assure la gestion individuelle et collective des personnels du corps des ingénieurs des télécommunications. A cette fin, il mène trois types d'actions :

- la gestion administrative des ingénieurs du corps,
- la gestion individuelle qui porte en particulier sur les carrières et les mobilités,
- des réflexions, des études, des consultations et des propositions portant sur la promotion et l'évolution du corps, concernant plus particulièrement la mobilité, le recrutement, la formation et l'adaptation des textes qui régissent le corps.

L'ensemble de ces actions fait l'objet de concertations avec les partenaires sociaux concernés.

Les effectifs consacrés à ces missions comprennent, outre le secrétaire général et son adjoint (qui assurent également les fonctions respectivement d'administrateur général et de directeur du développement et des affaires financières du Groupe des Ecoles des Télécommunications), trois personnes dont un cadre A, qui assurent la gestion administrative des fonctionnaires du corps, et une secrétaire.

VI.2 - La gestion administrative des ingénieurs des télécommunications

Le service de la gestion administrative des ingénieurs des télécommunications est pris en charge par trois personnes.

Ce service a assuré en 2001 les actes de gestion dont il a la charge, dans ce cadre, il est à noter en particulier :

- une relative diminution des changements de positions administratives constatés en 2001 par rapport à l'année 2000 (479 en 2000 / 445 en 2001), caractérisée par une diminution des départs en retraite (25 en 2001 / 35 en 2000) et des détachements, avec toutefois une augmentation des dossiers présentés à la commission de déontologie pour des disponibilités ;
- la mise en œuvre des changements ouverts par les modifications apportées au statut particulier des ingénieurs des télécommunications, notamment en ce qui concerne les modalités de recrutement et les règles d'avancement d'échelon ;
- la poursuite des actions visant l'amélioration des outils de gestion, qui a donné lieu à la mise en chantier d'un nouveau logiciel de gestion informatique des personnels du corps des ingénieurs ;

- l'élargissement de la prise en charge, pour le compte de différents ministères utilisateurs, d'actes de gestion concernant des ingénieurs des télécommunications, en particulier le recouvrement des cotisations des pensions de retraite.

Les actes de gestion individuels pris en 2001 sont dénombrés ci dessous :

Nombre d'arrêtés	445
dont :	
- Changements de positions administratives	144
- Recrutements	25
- Nominations IG2*	20
- Promotions IG1*	21
- Promotions IGC*	29
- Promotions IGG*	12
- Retraites	25
- Dossiers présentés à la Commission de déontologie	30

- * IG2 grade d'ingénieur de deuxième classe
- * IG1 grade d'ingénieur de première classe
- * IGC grade d'ingénieur en chef
- * IGG grade d'ingénieur général.

Un certain nombre d'actions particulières menées en 2001 sont à souligner, en particulier :

- la mise en place des Commissions Administratives Paritaires, suite aux élections professionnelles pour la désignation des représentants du personnel, qui se sont déroulées en fin d'année 2000 ;
- la poursuite des travaux visant la mise en œuvre des mesures d'application des modifications du statut des ingénieurs des télécommunications. Il est notamment à signaler la mise au point des arrêtés d'application concernant les nouvelles voies de recrutement, pris sur la base d'un rapport d'étude mené par un groupe de travail ;
- des travaux d'études comparatives portant sur les rémunérations ;
- des travaux dans le domaine juridique visant à préciser les droits des personnels du corps au regard des différentes positions administratives et de la retraite ;
- des études contentieuses visant à donner un avis, concernant des recours d'ordre général formés par un fonctionnaire du corps ;

Des actions ont également été menées dans le cadre de la gestion collective du corps portant en particulier sur :

- l'organisation d'actions de promotions du corps auprès des élèves de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Normale Supérieure ;

- l'information des différents services de l'Etat concernant les possibilités d'intégrer le corps des ingénieurs des télécommunications, notamment celles ouvertes par les récentes modifications statutaires ;
- la préparation et l'organisation des séances de la Commission Administrative Paritaire pour l'avancement des personnels du corps des ingénieurs des télécommunications ;
- l'organisation du concours professionnel d'ingénieur des télécommunications, initié par les modifications statutaires récentes ;
- l'information individuelle des personnels du corps des ingénieurs, notamment sur les questions de retraite, de mobilité, de rémunération et d'avancement ;
- le suivi dans ses aspects pratiques, des mouvements d'ingénieurs concernant en particulier les affectations des jeunes ingénieurs en sortie d'école, la coordination des organismes payeurs, l'information des ministères et des établissements concernés et le règlement d'éventuelles difficultés.

VI.3 - Les mobilités et le suivi des carrières

L'action engagée depuis plusieurs années visant à faciliter le déploiement des ingénieurs des télécommunications s'est poursuivie en 2001. L'accroissement des demandes des services qui ont sollicité le Secrétariat Général pour recruter des ingénieurs s'est encore affirmé, ce qui a nécessité un examen attentif de ces demandes et une sélection. Comme les années précédentes, il n'a pas été possible de donner satisfaction à l'ensemble de ces demandes. Ainsi, en 2001, près de 200 ingénieurs ont effectué une mobilité avec changement d'employeur.

En 2001 le nombre de ministères et d'établissements de l'Etat où des ingénieurs des télécommunications exercent leurs fonctions, a encore augmenté par rapport aux années précédentes. Les besoins d'ingénieurs des télécommunications exprimés par l'ensemble des administrations et services de l'Etat sont en constante augmentation.

Confirmant cette tendance, les ministères ont reconduit en 2001, leurs demandes budgétaires de transformations d'emplois pour leur permettre de recruter en position d'activité des jeunes ingénieurs en sortie d'école.

Les entretiens individuels menés par le secrétaire général avec chaque membre du corps se sont poursuivis en 2001 malgré la surcharge qu'a représenté la participation à ses autres missions, (le secrétariat général du Groupe des Ecoles des Télécommunications). Ces entretiens permettent de mieux répondre aux besoins de l'Etat exprimés par les différents demandeurs et d'orienter de façon plus pertinente les mobilités et les carrières. Le nombre d'entretiens individuels de carrière menés en 2001 est d'une centaine, ce qui porte le nombre cumulé de ces entretiens depuis 1995 à environ 900.

VI.4 - Le recrutement et la formation

Une des missions du secrétariat général est d'adapter les caractéristiques du corps des ingénieurs des télécommunications à l'évolution des besoins de l'Etat, dans une perspective à moyen et long terme. Cette adaptation porte en particulier sur le recrutement et la formation des ingénieurs. Des modifications portant sur ces points ont été adoptées, sur proposition du Conseil Général des Technologies de l'Information, par le décret du 19 mai 2000 portant statut particulier du corps des ingénieurs des télécommunications.

En 2001, les modifications introduites par ce décret ont été mises en œuvre. En particulier, un concours professionnel a été organisé pour la première fois, ouvrant le corps à des jeunes fonctionnaires diplômés issus de différents horizons, répondant ainsi à l'évolution des besoins actuels et potentiels de l'Etat et de ses services, et à la nécessité de maintenir le haut niveau de compétence du corps.

Par ailleurs des mesures concrètes ont été adoptées, dans le prolongement de la mission sur la modernisation du cursus de formation initiale des ingénieurs du corps des télécommunications, qui avait été confiée par le Vice-Président du Conseil Général des Technologies de l'Information, à Pascal Faure, adjoint du secrétaire général.

VI.5 - Les relations sociales

Les personnels du corps des ingénieurs des télécommunications sont regroupés pour la majorité au sein d'une amicale qui a créé son propre syndicat, le Syndicat de l'Amicale des Ingénieurs des Télécommunications (SAIT). Ce syndicat détient, après les élections qui se sont déroulées en fin d'année 2000, 10 sièges sur 12 aux Commissions Administratives Paritaires compétentes, les deux autres sièges étant détenus par le syndicat CFDT.

Les relations avec ces syndicats et ceux qui ne sont pas représentés au sein des CAP sont constantes, les organisations syndicales sont d'une part représentées dans les différentes instances de consultations qui participent aux décisions concernant le corps des ingénieurs et en particulier celles qui portent sur les questions de recrutement et de formation. D'autre part les syndicats sont consultés individuellement à chaque occasion ou reçus à leur demande par le secrétaire général du CGTI.

VII - LA TUTELLE DU GROUPE DES ECOLES DES TELECOM-MUNICATIONS

VII.1 - Présentation

Le Groupe des Écoles des Télécommunications a pour mission l'enseignement supérieur et la recherche dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication.

Créé le 1^{er} janvier 1997, par décret en Conseil d'État en date du 27 décembre 1996, c'est un établissement public administratif national, doté de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du Secrétariat d'État à l'Industrie. Il assure la mission de service public d'enseignement supérieur des télécommunications, auparavant exercée par l'opérateur public France Télécom.

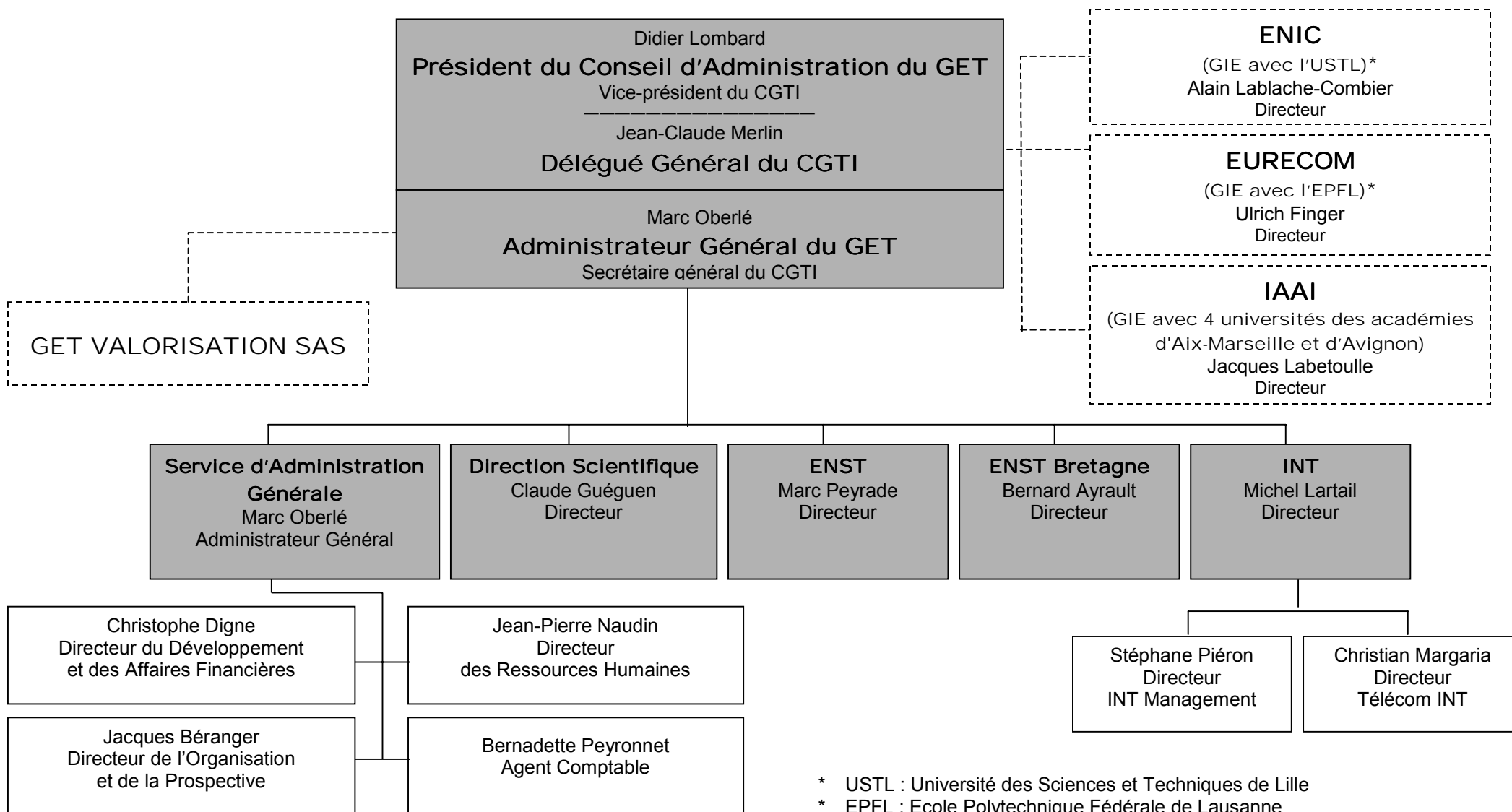
Le Groupe est composé de trois écoles ou institut et d'un service d'administration générale. L'École Nationale Supérieure des Télécommunications (l'ENST), située à Paris, forme, entre autres, des ingénieurs-élèves ayant vocation à appartenir à des corps d'ingénieurs de l'État et, en particulier, au corps interministériel des ingénieurs des télécommunications. L'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne (ENST Bretagne), située à Brest, dispense en particulier des formations orientées vers l'international et l'économie des télécommunications. Elle contribue au développement régional. L'Institut National des Télécommunications (INT), situé à Evry, s'affirme dans les services et systèmes de communication et traitement de l'information, des techniques aux usages. Télécom INT dispense une formation d'ingénieur, et INT Management une formation au management et technologies, avec, comme trait commun aux deux écoles, la recherche, l'innovation et la création d'entreprises.

Chaque école bénéficie de l'autonomie pédagogique. Elle délivre, sous son appellation propre, les diplômes et titres pour lesquels elle est habilitée.

Les activités de recherche sont coordonnées par une direction scientifique groupe.

Par ailleurs, le Groupe des Écoles des Télécommunications est membre de trois GIE : l'ENIC (École Nouvelle d'Ingénieurs en Communication) à Villeneuve d'Asq, en coopération avec l'Université de Lille, l'Institut EURECOM à Sophia Antipolis en coopération avec l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) et, depuis 2001, l'IAAI (Institut des Applications Avancées de l'Internet) en coopération avec trois Universités de l'Académie d'Aix-Marseille et l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

ORGANIGRAMME du Groupe des Écoles des Télécommunications



* USTL : Université des Sciences et Techniques de Lille

* EPFL : Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

VII.2 - Les faits marquants de l'année 2001

VII.2.1 - Plan stratégique GET 2001 – 2005

A la suite du CISI de juillet 2000, le plan stratégique du GET a été adopté par son Conseil d'Administration en fin d'année 2000. En 2001, celui-ci a été décliné, pour les cinq années à venir, en plan d'actions par école et pour l'activité de recherche.

Parallèlement, les premières actions visant à compléter celles des écoles en matière de croissance de diplômés ont été réalisées. Ainsi, six programmes dans le cadre du Master of Science GET ont vu le jour.

En septembre 2001, l'IAAI a accueilli ses premiers élèves et commence à tisser des liens étroits avec l'ENST Bretagne, tout comme l'avait précédemment fait l'ENIC avec l'INT et EURECOM avec l'ENST.

VII.2.2 - La recherche et la valorisation de la recherche

La Direction Scientifique du GET et les Directeurs de la Recherche de l'ENST, de l'ENST de Bretagne et de l'INT ont élaboré, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la recherche, un plan d'action sur cinq ans qui a reçu l'avis favorable du Conseil Scientifique le 10 mai 2001.

Ce plan organise la mise en œuvre des priorités de recherche définies dans le plan stratégique ; il comprend des actions concernant les acteurs de la recherche, le programme doctoral, la recherche exploratoire et le rayonnement scientifique, la recherche pré-compétitive et la valorisation, ainsi que les outils d'accompagnement de la recherche. Il définit également le GET Recherche, son organisation en programmes et ses structures de fonctionnement.

Les directeurs de la recherche des écoles, qui deviennent Directeurs scientifiques adjoints du GET constituent avec le directeur scientifique du groupe, le Comité directeur de GET Recherche.

Pour permettre à la direction scientifique de remplir ses missions, celle-ci a vu ses moyens élargis. Tout en poursuivant et en élargissant l'activité de projets de recherche collaboratifs, elle a également, en 2001, traité pour le Groupe, en collaboration avec les écoles, plusieurs dossiers d'intérêt général qui ont abouti à des compléments du cadre de gestion.

VII.2.3 - L'entrepreneuriat

➤ Valorisation de la recherche par la création d'entreprise

Le Conseil d'administration du GET a donné à sa filiale, GET Valorisation SAS, la possibilité de prendre des participations financières dans des sociétés technologiques innovantes dans les domaines des télécommunications et des technologies de l'information, pour lesquelles le GET aurait constitué un apport en nature.

Par ce biais, le GET a accompagné la création de la société Optogone, créée par des enseignants-chercheurs de l'ENST Bretagne, à partir de travaux de recherche réalisés dans les laboratoires de l'école. Dès lors, Optogone est la première entreprise dont GET Valorisation SAS est devenue actionnaire.

➤ **Sensibilisation et formation**

Dans le cadre de la réforme de son cursus, l'ENST a mis en place une « brique » de 60 heures d'enseignement dédiées à l'Entrepreneuriat, pour environ 40 élèves.

De son côté, l'ENST Bretagne a organisé, le 11 octobre 2001, les rencontres de la création d'entreprise innovante à destination des élèves et enseignants-chercheurs de la place de Brest. Une formation à l'Entrepreneuriat de deux jours a par ailleurs été organisée pour les enseignants-chercheurs et thésards de l'école en novembre.

Dans le cadre du programme de formation à la création d'entreprise, l'INT a organisé pour ses étudiants le 2^{ème} challenge "Projet d'Entreprendre" et créé un DESS "Création d'entreprise et ingénierie entrepreneuriale".

Enfin, l'ENIC a également démarré un programme de cours sur l'entrepreneuriat.

➤ **Accompagnement et incubation**

40 projets (ou sociétés) ont été accompagnés et ont pu bénéficier d'un coaching externe financé par la Fondation Louis Leprince-Ringuet. 25 de ces projets (ou sociétés) ont été incubés. Plusieurs créateurs ont été lauréats du concours « création d'entreprise » du Ministère de la Recherche. Le bilan des actions menées depuis 2 ans est de 40 sociétés créées, avec un taux de succès voisin de 100 % à ce jour. Ces sociétés ont généré 250 emplois.

➤ **Partenariats**

T-Source, le fonds national d'amorçage spécialisé dans le secteur des télécommunications, ayant pour objet la prise de participations financières dans des sociétés technologiques au moment de leur création, a démarré en 2001. Le GET avec l'aide de l'Etat a souscrit à ce fonds, qui a déjà pris des participations dans deux start-up.

Après l'achèvement d'un premier projet européen "EPICEE" (Ecole Virtuelle Pépinières de Création d'Entreprise en Europe) réunissant des établissements européens d'enseignement supérieur et de recherche, un projet EPICEE 2, élargi à des pays de l'Europe Centrale a été soumis à la Commission européenne.

Afin d'établir des partenariats durables avec le Québec, qui dispose dans le domaine de l'entrepreneuriat d'une bonne expérience, une mission a été organisée.

VII.2.4 - Direction des Ressources Humaines

➤ **La mise en place de l'ARTT**

Suivant le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 et les orientations définies par le MINEFI, le GET a défini en 2001 les conditions de mise en place de l'ARTT en son sein.

La démarche a été conduite en trois phases :

- une phase d'analyse de l'existant et d'élaboration de scénarios (1^{er} semestre) ;
- une phase de concertation avec les organisations syndicales (de juin à novembre, jusqu'au CTP Central du 13 novembre 2001) ;
- une phase de préparation de la mise en œuvre, réalisée dans chaque entité, respectant les règles générales définies.

La mise en place de l'ARTT a conduit à définir 2 régimes de travail au sein du GET :

- un régime horaire sur une base annuelle de 1600 heures, avec 45 jours de repos pour un cycle hebdomadaire de référence de 38h28 minutes ;
- un régime forfaitaire annuel de 203 jours de travail et 45 jours de repos, pour les personnels qui, eu égard à la nature de leurs missions, ne peuvent pas faire l'objet d'un décompte horaire.

➤ **L'actualisation du cadre de gestion**

En place depuis avril 1999, le cadre de gestion nécessitait un certain nombre d'aménagements techniques (ARTT, intéressement des enseignants-chercheurs, congés de maladie,...) qui ont été validés par le CA de décembre 2001.

➤ **Changement du logiciel de paie**

Afin de fiabiliser le dispositif de paie confronté à l'augmentation du nombre de salariés, les modules HR du logiciel SAP ont été retenus. La nouvelle application est opérationnelle depuis septembre 2001.

VII.2.5 - L'international

La création de la Délégation à l'International du GET a été suivie par l'élaboration d'une charte commune pour l'international au sein du groupe.

Le Master of Science du GET ouvert à l'INT à la rentrée de 2001 est le premier programme tout en anglais offert par le groupe. La communication sur ce nouveau produit de formation a été réalisée avec le soutien financier de la fondation Louis Leprince-Ringuet.

La promotion s'est déroulée dans le cadre des salons EDUFRANCE à Singapour, Hong Kong, en Corée et en Thaïlande.

Par ailleurs le premier accord groupe a été signé en décembre 2001 avec la National University of Singapore. Il permet l'échange d'étudiants, d'enseignants-chercheurs et prévoit de mener des projets de recherche en commun.

VII.2.6 - Gestion Financière

➤ **Période d'inventaire**

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique, la Direction de la Comptabilité Publique a souhaité remplacer la période complémentaire par une période d'inventaire. La période complémentaire permettait aux établissements de disposer de 2 mois au début de l'exercice suivant pour mandater les factures relatives à l'exercice précédent ; la

période d'inventaire des droits acquis et des charges dues au 31 décembre de l'année, permet d'établir une comptabilité des droits constatés comparable à celle en vigueur dans le privé. Pour préparer ce changement, le GET a mis en place un groupe de travail qui durant l'année 2001 a élaboré les procédures, les modes opératoires et le calendrier de la fin de gestion. Les personnels des services de gestion ont été formés aux nouveaux outils mis en place ; les différents services impliqués dans le processus d'achat ont été sensibilisés sur la nécessité du lissage des dépenses sur l'année et sur la méthodologie de l'inventaire.

➤ **TVA : préparation à l'assujettissement à la TVA**

La mission principale du GET est l'enseignement supérieur des télécommunications et des technologies de l'information, activité qui n'est pas soumise à la TVA. Cependant, notamment pour la gestion de la recherche contractuelle, qui était assurée jusqu'en 2000 par l'ARECOM, il est devenu impératif d'introduire les mécanismes de la TVA dans la gestion financière du GET. L'année 2001 a été mise à profit pour engager ce chantier en relation avec :

- les services concernés du GET, pour définir le champ d'application ;
- l'administration fiscale, qui a autorisé le GET à utiliser un prorata pour calculer la part de TVA déductible ;
- le fournisseur du logiciel comptable SIR-EPA, pour son adaptation et la formation du personnel.

➤ **Passage du GET à l'euro**

Le passage du GET à l'euro a fait l'objet d'un projet spécifique animé par le SAG tout au long de l'année 2001. Un comité de pilotage réunissant un représentant de chaque entité et l'agent comptable a été institué en janvier. Cette instance avait pour mission de valider le plan de travail proposé et d'assurer le suivi de son exécution.

Le plan de travail portait sur l'ensemble des fonctions de l'établissement (finances bien entendu, mais aussi communication, formation, etc.). Il concernait des réalités de natures très diverses, dont le point commun était de faire référence au franc : applications informatiques, contrats, barèmes, etc.

Les deux domaines qui ont exigé les efforts les plus importants sont celui des applications informatiques et celui des marchés publics.

Grâce au dispositif mis en place et à la mobilisation de toutes les personnes impliquées, le passage du GET à l'euro s'est déroulé sans difficulté.

VII.2.7 - Communication GET

L'année 2001 a été marquée par la définition de la stratégie de communication externe du GET, à partir du plan stratégique.

Sur cette base, les actions visant à développer la notoriété du GET ont pu débuter.

Deux opérations de relations publiques ont été menées :

- les premières « Tribunes du GET », manifestation commune au GET et au CGTI, organisée par l'ENST, ont rassemblé près de 250 personnes autour de personnalités prestigieuses .
- la participation au salon de l'éducation sur le stand du MINEFI.

Parallèlement, des opérations de relations presse ont été engagées donnant lieu à plus de 80 citations ou articles dans la presse.

Enfin, le site web a été mis en ligne et de nouvelles plaquettes ont été réalisées parmi lesquelles, la plaquette stratégie et la plaquette Master of Science destinées au recrutement pour les rentrées 2001 et 2002.

La communication interne a également fait l'objet d'une attention toute particulière. Le souci de renforcer le sentiment d'appartenance au GET a conduit à développer dans GET INFOS les articles consacrés à la vie du Groupe. Dans cet esprit, les GIE sont maintenant invités à communiquer au côté des écoles, dans chaque numéro.

De plus, afin d'améliorer la circulation de l'information au sein du groupe, les comptes-rendus du Directoire, confidentiels jusque là, font l'objet (depuis le mois de mai) d'une diffusion, sous une forme adaptée (Les échos du Directoire) et par messagerie électronique, à tous les agents.

VII.2.8 - Les faits marquants pour chaque école

▪ L'ENST

En 2001, l'école a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'évolution, élaboré en 1999.

En septembre a été ouvert le nouveau cycle Optionnel Unifié des 2ème et 3ème années de la formation d'ingénieur : les élèves doivent désormais choisir 10 modules d'enseignement parmi 75, en fonction du type de métier qu'ils envisagent d'exercer au début de leur carrière. L'adéquation des cursus possibles avec les couples compétences/métiers est validée dans le cadre du Club Entreprises de l'École. Cette pédagogie nouvelle, qui fait très largement appel à la réalisation de projets en équipe, permet d'aboutir à des profils de compétences extrêmement variés, et par là même de mieux satisfaire les attentes des entreprises.

En complément, l'ENST a poursuivi l'internationalisation de sa formation : une intensification de la politique de bourses, soutenue par la Fondation Louis Leprince-Ringuet a permis de faire passer le nombre d'élèves ingénieurs étrangers admis en 2ème année de 26 à la rentrée 2000 à 41 en 2001, la croissance portant plus particulièrement sur la Chine, l'Europe de l'Est et les USA. Le réseau Unitech, créé en 2000, a amené 5 étudiants étrangers. Parallèlement, le nombre de stages effectués à l'étranger a atteint un niveau record, et la proportion de diplômés de l'ENST qui commencent leur carrière à l'étranger classe l'École au premier rang des écoles d'ingénieurs.

L'incubateur de l'ENST est devenu le plus important de la région parisienne, avec 10 entreprises viables créées en 2 ans, 110MF de capitaux levés et 150 emplois créés. 33 entreprises bénéficient actuellement de ses prestations.

▪ **L'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne**

L'année 2001 restera marquée, pour l'ENST Bretagne, par les deux nominations au concours national de créations d'entreprises de BOOST et OPTOGONE. Cette dernière a obtenu un prix spécial et sa création a constitué un projet très important impliquant le fond d'amorçage T-Source et GET Valorisation SAS, dont la participation valorise directement les brevets mis au point à l'école.

Les lauréats de l'année – 190 diplômés d'ingénieurs, 60 masters et 26 doctorats – marquent une première étape du plan de croissance ; les recrutements, tout particulièrement en masters et sur titres, à l'international, permettront de dépasser les 300 diplômés dès 2002.

Les relations avec les entreprises du secteur ont permis de bâtir le projet de formation d'ingénieur en partenariat (''NFI'') qui, dès la rentrée 2002, proposera aux élèves d'IUT un apprentissage de trois ans. L'engagement des entreprises s'est aussi manifesté par la croissance de la taxe d'apprentissage (+ 20% pour la quatrième année consécutive) et par le succès du Forum Entreprises, en décembre, malgré la morosité du secteur.

Un important travail de réflexion a été amorcé pour rénover le projet pédagogique et prendre en compte une diversité accrue des recrutements comme des débouchés. Simultanément, l'Ecole a été fortement impliquée dans les projets, issus des décisions gouvernementales des CIADT de 2000 et 2001 (« Village des technologies » à Brest avec incubateur et pépinière d'entreprises, mais aussi soutien au projet « Ecole de l'Internet » à Marseille).

▪ **L'Institut National des Télécommunications**

Au cours de l'année, l'Institut National des Télécommunications a formalisé son plan de développement et approfondi ses relations avec les partenaires institutionnels et locaux pour envisager l'évolution de l'Institut au sein de l'économie Essonnoise et dans le cadre du schéma directeur régional.

L'International a fait l'objet d'un effort tout particulier et les écoles ont concrétisé huit nouveaux accords d'échanges et de doubles diplômes avec des universités étrangères. 42 étudiants partiront à l'étranger au cours de l'année scolaire 2001-2002 (23 pour INT Management et 19 pour Télécom INT). L'accueil des étudiants étrangers s'est également développé ; une cinquantaine de nationalités différentes sont maintenant représentées sur le campus (Télécom INT : 85 étudiants et INT Management : 28).

En outre, l'ouverture en novembre 2001 du premier Master of science du Groupe des Ecoles des Télécommunications, « Computer and Communications Networks », a permis d'intégrer 7 étudiants venus d'Asie et du Proche et Moyen-Orient.

En juin-juillet 2001, l'ouverture d'une Summer School avec ITESM Guadalajara a amené 40 étudiants mexicains sur le campus.

▪ INT Management

En 2001, l'école a enregistré une progression globale de 23 % de ses inscriptions au concours d'entrée, soit 2776 inscrits. En l'espace de 3 ans, le nombre de candidats a ainsi augmenté de 146%.

Une réflexion approfondie sur la modification des épreuves du concours pour les préparations économiques et commerciales a été menée. Elle s'est notamment traduite par l'intégration d'INT Management à la Banque Commune d'Epreuves Ecrites de la CCIP et conduira à un concours rénové en 2002.

▪ Télécom INT

L'école a connu en 2001 une augmentation de 38,59 % de candidats à son concours avec 6174 candidats, contre 4455 en 2000.

En 2001, le concours Mines-Ponts est devenu une banque de notes d'écrit pour quelques écoles dont Télécom INT pour les filières MP, PC, et PSI. Par ailleurs, l'ESIEE et l'ISMEA-écoles du Groupe ESIM - ont souhaité rejoindre le concours de Télécom INT.

En novembre, Télécom INT s'est vu renouveler pour 6 ans par la Commission d'enquête de la CTI, avec un avis très favorable, son habilitation à délivrer le diplôme d'ingénieur.

VII.3 - LES CHIFFRES CLES DU GROUPE

VII.3.1 - Les effectifs élèves et diplômes délivrés

Effectifs inscrits au titre de l'année 2001 – 2002

	ENST	ENST Br.	T INT	INT M	ENIC	IAAI	Total GET
Ingénieurs/Managers (1)	699	646	642	507	587*	22	3 103
Mastères spécialisés	153	85	73	36	0	0	347
Masters of Sciences	0	0	9		0	0	9
Thésards (au 01.01.02)	233	121	60		0	0	414
Total	1 085	852	1 327		587	22	3 873

* dont formation professionnelle et Apprentissage

(1) les élèves Eurécom sont comptabilisés dans les effectifs de leur école d'origine

DEA	48	60	25		0	0	133
DESS	0	0	12*		0	0	12

* 121 élèves en DESS (12 élèves INT – 109 élèves autres universités)

Diplômes délivrés en 2001

	ENST	ENST Br	T INT	INT M.	ENIC	IAAI	Total GET
Ingénieurs/Managers (1)	246	190	162	117	144	0	859
Mastères spécialisés	116	60	113		0	0	289
Doctorats	33	26	16		0	0	75
Total	395	276	408		144	0	1 223

(1) Les diplômés Eurécom sont intégrés dans ceux de l'école d'origine

VII.3.2 - Les effectifs du Groupe des Ecoles de Télécommunications

Effectifs au 31.12.2001	ENST	ENST Br	INT	SAG et DS	Total GET
Enseignants-chercheurs	149	134	158	2	443
Administratifs et techniques	159	137	138	63	497
Total	308	271	296	65	940

Le Groupe des Ecoles des Télécommunications a réalisé 288 contrats de recrutement (156 CDI, 132 CDD) et 240 avenants. Au 31 décembre 2001, le Groupe des Ecoles des Télécommunications comptait 940 agents permanents (640 contrats publics GET, 296 contrats privés GET et 4 agents France Télécom mis à la disposition du GET) pour un cadre d'emplois ouvert au budget 2001 de 973 postes.

VII.3.3 - La formation continue

Chiffre d'affaires 2001 en K€ par type de produit et par école

	Inter-entreprises	Intra-entreprises	Formation Longue	International	Total
ENST	1 146	306	380	0	1 832
ENST Br	423	353	0	0	776
INT	227	438	141	330	1 136
ENIC	0	0	1 719	0	1 719
Total	1 796	1 097	2 240	330	5 463

Nombre de stagiaires par écoles

	Inter-entreprises	Intra-entreprises	Formation Longue	Séminaire	International	Total
ENST	820	565	62	120	0	1 567
ENST Br	461	726	0	0	0	1 187
INT	206	839	43	147	576	1 811
ENIC	0	0	422	0	0	422
Total	1 487	2 130	527	267	576	4 987

VII.3.4 - La recherche

Le montant total des contrats de recherche du Groupe des Ecoles des Télécommunications pour l'année 2001 s'élève à 38,36 MF.

Appel d'offre RNRT 2001 : 15 projets retenus
 Appel d'offre RNTS 2001 : 4 projets retenus
 Appel d'offre RNTL 2001 : 3 projets retenus
 Appel d'offre CEE 2001 : 11 projets retenus

Contrats industriels 2001 : 90 contrats signés (pas de distinction sur la durée du contrat).

VII.4 - LES GRANDS CHANTIERS DE L'ANNEE 2002

VII.4.1 - Une première année pleine du plan de développement

L'année 2002 sera la première année pleine du plan de développement du GET, amorcé en 2001. Le GET procédera à des recrutements importants pour renforcer ses effectifs et permettre à l'établissement d'accroître ses activités de formation et de recherche. Si, dans ce but, la subvention de l'Etat a augmenté, le GET a également pour objectif de dégager des ressources propres supplémentaires dans les mêmes proportions.

Les premières extensions immobilières seront réalisées ; elles permettront notamment que les écoles accueillent à la rentrée 2002 un nombre d'élèves en formation initiale encore accru et accompagnent un nombre plus grand de projets de création d'entreprise. La formation continue devrait également progresser, même si la conjoncture est moins favorable.

En matière de recherche, les politiques de partenariat et de valorisation seront poursuivies avec les industriels. En interne, les synergies entre les travaux des différentes équipes du GET seront développées autour des programmes définis au niveau du Groupe et des plates-formes qui seront mises en place. Parallèlement, le GET préparera sa participation au 6ème Programme Cadre de Recherche-Développement communautaire (PCRD) ; il s'agit notamment de contribuer dès le début au lancement des nouveaux instruments (projets intégrés et réseaux d'excellence) intéressant les domaines de compétence du GET, qui concentreront une part importante des efforts de recherche européens dans les prochaines années.

VII.4.2 - Plan d'évolution du système d'information

Le plan stratégique 2001-2005 du GET a prévu que « *Le Système d'Information, véritable système nerveux du GET, fera l'objet d'une évolution et d'un renforcement substantiels* ».

Pour préciser les axes de l'évolution et du renforcement ainsi affirmés, le GET a lancé une étude qui doit aboutir à la formalisation du "Plan d'évolution du SI du GET". Celle-ci est organisée en quatre phases :

- Phase 1 - Expression des attentes.
- Phase 2 - Analyse de l'existant informatique.
- Phase 3 - Choix d'un scénario d'évolution.
- Phase 4 - Elaboration du Plan d'évolution du Système d'Information.

Les deux premières phases de l'étude ont été menées en 2001 et le Plan d'évolution du Système d'Information est attendu pour le printemps 2002. Il constituera la "charte" du GET en matière d'évolution du SI dans les années suivantes. Il comportera un échéancier des projets à lancer, avec pour chacun d'eux un premier niveau de cahier des charges et une estimation des moyens à mobiliser.

VII.4.3 - Labellisation des écoles de l'internet

Le Groupe des écoles des télécommunications doit s'impliquer en 2002 dans la mise en place du réseau des écoles de l'internet.

Plus particulièrement, le GET devrait instruire et rapporter auprès de la Commission de labellisation les dossiers relatifs à des formations de niveau bac + 5, tandis que la nouvelle école de Marseille, l'IAAI, devrait participer à l'animation du réseau que ces écoles vont constituer.

VII.4.4 - Communication externe

En 2002, l'objectif sera de développer la communication externe, faisant suite à l'action initialisée en 2001.

Les faits les plus marquants seront, sans doute la réalisation d'un logo GET et d'une charte graphique en découlant, ainsi que le démarrage de la communication sur la recherche.

VII.4.5 - Nouveau code des marchés publics

Le Nouveau Code des Marchés Publics est entré en vigueur le 10 septembre 2001. Ce code largement inspiré des directives communautaires, rend progressivement applicables de nouveaux seuils et de nouvelles procédures.

Pour assurer la mise en application rapide et cohérente de ce code, le GET a, dès le début de l'année 2002, constitué un groupe de travail rassemblant services ordonnateurs et comptables pour établir une codification rigoureuse de tous les achats (en application de la nouvelle nomenclature art. 27) qui sera saisie sur le logiciel comptable. Ce groupe assurera tout au long de l'année un suivi de la mise en œuvre effective du code afin de répondre aux questions pratiques que se poseront les services.

VIII - LES MISSIONS DE CONSEIL ET DE REPRESENTATION

Les membres du Conseil Général des Technologies de l'Information assurent un certain nombre de missions de conseil et de représentation de natures très variées :

1) Participation à des Conseils d'Administration

- Président du Conseil d'Administration du GET (D. LOMBARD).
- Conseil d'Administration de La Poste (D. LOMBARD).
- Conseil d'Administration de France Télécom (D. LOMBARD).
- Conseil d'Administration de Thomson Multimédia (D. LOMBARD).
- Conseil d'Administration de l'Ecole Normale Supérieure (M. OBERLE).
- Conseil d'Administration de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan (M. OBERLE).
- Conseil d'Administration de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées (M. OBERLE).
- Conseil d'Administration de l'IREPP (Institut de Recherches et Prospective Postales (A. DEGOVE, F. ROURE).
- Conseil d'Administration du Conservatoire National des Arts et Métiers (J.C. MERLIN).
- Conseil d'Administration de l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE) (D. LOMBARD).
- Conseil d'Administration d'ARECOM (Association pour la Recherche et l'Enseignement en Communication (P.Y. SCHWARTZ).
- Conseil d'Administration de l'ADETEF (Association pour le Développement des Echanges en Technologies Economiques et Financières) (loi 1901) (F. ROURE représente D. LOMBARD).
- Représentant de l'AFNIC au conseil de surveillance de CYBEOSPHERE (J.C. GORICHON).

2) Actions dans le domaine des ressources humaines et la formation

- Commission « aval » de l'Ecole Polytechnique (M. OBERLE).

- Conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (M. OBERLE).
- Comité de direction de SUPELEC (M. PETIT).
- Conseil de gestion du corps des administrateurs des postes et télécommunications (A. DEGOVE).
- Groupe consultatif de gestion du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications (D. LOMBARD, J.C. MERLIN, M. PETIT, M. OBERLÉ et F. BÉLORGEY).
- Commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions d'ING (titulaires : A. DEGOVE, M.C. CHAPELLE, F. ROURE ; suppléants : G. CARNEIRO, J.F. LESNE, J. POMONTI).
- Participation à des jurys de recrutement, de concours, d'examen d'aptitude... (Présidence, Vice-Présidence, examinateur...) (G. DUPEYRON, J.C. MERLIN, M. OBERLE, M. PETIT).
- Médiateurs auprès du Ministère du travail, de l'Emploi et de la formation professionnelle pour le règlement des conflits collectifs de travail à incidence nationale (G. DUPEYRON, J.P. LE CHEVILLER puis A. DEGOVE, G. CORRE, D. LAVAL).
- Membre du Collège des Conseillers de l'Association Nationale des Directeurs et Cadres de la Fonction Personnel (J.C. MERLIN).
- Membre du Conseil d'Ecole de l'ENST (Paris) (J.P. LE CHEVILLER).
Membre du Conseil d'Ecole de l'ENST (Brest) (F. PLATET).
Membre du Conseil d'Ecole de l'INT (P.Y. SCHWARTZ).
- Membre du Comité d'hygiène et de Sécurité de l'Agence Nationale des Fréquences (J.P. LE CHEVILLER puis J.F. LESNE).

3) **Actions dans les domaines :**

comptable et économique

- Présidence du Comité des Investissements à caractère Economique et Social de La Poste (CIES) (D. LOMBARD).
- Commission spécialisée des marchés d'approvisionnements généraux (Membre : A. DEGOVE, membre suppléant : G. CORRE).

- Commission consultative des marchés de La Poste
(en qualité de rapporteurs : J. POULIQUEN, J.J. PAULET).
- Comité « Progiciels » du GPEM/ic (groupe permanent d'étude des marchés Information, communication et prestations annexes (Président : G. CORRE)
- Comité d'orientation de la mission pour l'économie numérique (M. OBERLE).
- Mission EURO (J.J. PAULET).
- Rapporteurs spécialisés auprès du comité des prix de revient des fabrications d'armement (P. HELBERT, F. PLATET).
- Représentant de la France dans le "ICT Skills Monitoring Group" de la Commission Européenne (DG Entreprise) (G. CORRE).

scientifique et technique

- Président du groupe interministériel des normes (F. PLATET).
- Membre de la commission spécialisée de technologie et de néologie des télécommunications (P.Y. SCHWARTZ).
- Représentant du Ministère au Comité technique de l'électricité (P. HELBERT ; suppléant P.Y. SCHWARTZ).
- Présidence de la Commission de terminologie de l'académie des sciences (M. PETIT).
- Vice-président de la commission de l'environnement de l'académie des sciences (M. PETIT).
- Membre de la commission consultative du développement technologique au MENRT (M. PETIT).
- Membre du Conseil scientifique de l'ATICA (Agence pour les TIC dans l'administration) - (J.C. MERLIN).
- Membres du Comité de Coordination des sciences et technologies de l'information et de la communication au MENRT (M. PETIT et M. OBERLÉ).
- Membre du Comité d'Orientation pour la création d'un pôle scientifique à Billancourt (Syndicat mixte Val de Seine) (F. ROURE).

4) Actions dans le domaine de la recherche et développement

- Présidence du Comité d'Orientation du Réseau National de Recherche en Télécommunications (J. JERPHAGNON).
- Présidence du Comité d'Orientation du Réseau National de Recherche et d'Innovation en Technologies Logicielles (C. ROUCAIROL).
- Présidence du Conseil Scientifique du GET (M. PETIT).
- Comité d'orientation du RNRT (J.C. MERLIN).
- Comité d'orientation du RIAM (J.C. MERLIN).

5) Autres activités

- Président de la chaîne hôtelière Logis de France (M. BALDY).
- Past-Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) (A. CHENARD).
- Commissaire du Gouvernement auprès de l'AFNIC (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération) (J.C. GORICHON).
- Coopération bilatérale (Vietnam, Chili, Argentine) ; mission conjointe ADETEF (F. ROURE).
- Président de la SEMITAN (Société d'Economie Mixte de Transport de l'Agglomération Nantaise) (A. CHENARD).